

Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du mardi 13 décembre 2016 à 20h00
A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Pascale Jaccoud
Rédaction du PV :	Mme Françoise Sonney
Scrutatrice :	Mme Estelle Pionnier Pineau
Citoyennes et citoyens présents :	17
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Valérie Wuthrich M. Jérôme Jaccoud M. Jean-François Charmoy

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 mai 2016
(ne sera pas lu mais a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.auboranges.ch)
2. Budget 2017
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Rapport de la commission financière et approbation
3. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux 2016-2017-2018
4. Divers

Au nom du conseil communal, **Monsieur le Syndic** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°46 du 2 décembre 2016, par un affichage au pilier public et par un avis tous ménages. Il déclare l'assemblée ouverte ; elle est enregistrée comme habituellement.

Monsieur le Syndic relève la présence d'une nouvelle personne à la table du conseil : Madame Françoise Sonney, nouvelle secrétaire assermentée, qui prendra ses fonctions en 2017 et qui rédigera le PV de cette assemblée. Il est en effet préférable que les éventuelles remarques puissent être adressées à son auteur, lors de l'acceptation du PV en 2017. Le conseil communal lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque et l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 mai 2016

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le procès-verbal est accepté à la grande majorité, avec remerciements à Madame Pascale Jaccoud, pour sa rédaction.

Votants	17	Abstention	1	Majorité	9	Oui	16	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

2. Budget 2017

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à **Madame Myriam Desarzens Besson** qui relève que le budget 2017 présente d'importantes charges (Fr. 1'003'766.00) et une perte de Fr. 47'106.95. Elle souligne que les charges liées représentent Fr. 712'000.00 ce qui laisse une compétence communale de l'ordre de Fr. 290'000.00. La boursière donne quelques explications par chapitre :

0 Administration générale : en 2017, aura lieu le repas des nouveaux citoyens

1 Ordre public : chapitre équilibré, avec une taxe pompier de Fr. 150.00

2 Enseignement, formation : en augmentation en raison de l'indexation des salaires et des charges administratives du CO

3 Culte, culture, loisirs : don de Fr. 15.00/habitant en faveur de la Fête des musiques qui aura lieu à Promasens

4 Santé : augmentation des coûts en raison de la première des 33 tranches (intérêts et amortissement) des frais financiers du home de Vuisternens

5 Affaires sociales : chapitre stable

6 Transports, communication : hiver clément prévu

7 Protection, aménagement et environnement :

- * Les charges de l'eau, de l'épuration et des ordures ménagères doivent être équilibrées par les recettes. Dans ce but, la taxe des ordures a été augmentée à Fr. 90.00/adulte et Fr. 45.00/enfant. De même, la taxe d'exploitation pour les eaux usées a été portée à Fr. 1.60/m³.
- * Des travaux pour la stabilisation des rives du Parimbot sont à l'étude.

8 Economie : rien de particulier

9 Finances, impôts, patrimoine :

- * Les rentrées fiscales sont calculées sur la base des taxations 2014
- * Péréquation des besoins : la part reçue est en diminution
- * Péréquation des ressources : bénéficiaire auparavant, la commune paiera en 2017 une charge de l'ordre de 34'000.00.

Monsieur Philippe Besson conclut cette présentation en constatant que les trois grands projets glânois (TransBill, TransHomes, TransCO), d'un total de Fr. 220 millions, représentent un investissement de Fr. 10'000.00/habitant. Il relève également que la Commune de Siviriez, qui contribue à hauteur de 18% à la répartition des charges glânoises, voit la fin de son époque dorée, ce qui impliquera une nouvelle distribution des charges entre les communes. Il souligne encore que les coûts de la santé, scolaires et sociaux vont durablement péjorer les finances communales. Aussi invite-t-il les citoyens à imaginer d'autres recettes.

Monsieur le Syndic remercie Madame Myriam Desarzens Besson et Monsieur Philippe Besson pour leur présentation du budget 2017. Il ajoute encore quelques commentaires :

- La Commune de Siviriez prévoit une augmentation du taux d'impôts de 70 % à 88 %, en raison du départ de son important contribuable. Sa participation aux charges du district devrait passer de 18 % à 6-8 %.
- Déchetterie d'Oron : l'augmentation des taxes est nécessaire pour couvrir les pertes qui étaient jusqu'à cette année comblées par le fonds résultant de la sortie de la déchetterie de Promasens, à présent épuisé.
- Péréquation des ressources : deux communes de la Glâne paient une part au canton : Siviriez et Auboranges.

Il n'y a pas de question ou de remarque de la part de l'assemblée et Monsieur le Syndic cède la parole à la Commission financière.

2.2. Rapport de la commission financière et approbation

Monsieur Bertrand Décotterd présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2016.

La Commission financière constate que malgré le résultat déficitaire prévu, le taux d'impôt est maintenu à 50%. Elle relève les charges particulières pour l'année à venir, dont des transports scolaires supplémentaires, l'entretien de la sonorisation du Bicubic, le soutien à la Fête des musiques, les coûts de la santé, l'achat de containers à poubelle et d'un équipement de basket pour l'école. La taxe sur les ordures ménagères sera augmentée. La très bonne situation financière se traduit par une augmentation de la participation à la péréquation financière. La préoccupation du conseil communal quant aux importants investissements consentis, à financer par les communes glânoises, a été transmise à Monsieur le Préfet et une décision est attendue.

La Commission financière remercie le conseil communal et la boursière pour la préparation du budget qu'elle soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

Monsieur le Syndic remercie la Commission financière pour son travail et son rapport et il soumet le budget 2017 à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le budget de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité.

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	Oui	17	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

Monsieur le Syndic relève encore que des investissements au niveau routier et équipements sont envisagés en 2017 et qu'ils seront présentés en assemblée extraordinaire, en début d'année. En effet, le conseil communal était en attente d'une décision du remaniement quant à l'entreprise qui effectuera les travaux sur la route du bas du village, afin d'obtenir des offres auprès de cette même entreprise.

3. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux 2016-2017-2018

Depuis trois ans, c'est la Fiduciaire Clerc, de Vufflens-la-Ville, qui révisé les comptes communaux. Une nouvelle fiduciaire doit être nommée pour la révision des comptes communaux 2016-2017-2018, sur proposition de la Commission financière, à qui Monsieur le Syndic donne la parole.

Monsieur Christian Donzé, Président de la Commission financière, relève les prestations professionnelles fournies par la Fiduciaire Clerc, dont le mandat peut être renouvelé pour le même prix. Dès lors, la Commission financière propose à l'assemblée de la reconduire pour les trois prochaines années.

Monsieur le Syndic précise que les honoraires actuels de Fr. 2'000.00 seront identiques à l'avenir et il soumet cette proposition à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : la nomination de la Fiduciaire Clerc, de Vufflens-la-Ville, pour la révision des comptes communaux 2016-2017-2018, est acceptée à l'unanimité.

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	Oui	17	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

4. Divers

Monsieur le Syndic relève une année 2016 particulière qui voit trois changements au sein du personnel communal.

Madame Valérie Décotterd, concierge du bâtiment de l'école, quittera ses fonctions après 18 ans de bons et loyaux services. Son dévouement et son efficacité sont unanimement loués par tous, que ce soit à l'intérieur de l'école et à l'extérieur, pour la partie gazonnée. Le conseil communal lui adresse ses sincères remerciements, accompagnés d'un petit présent.

Le conseil communal a le plaisir de présenter le nouveau concierge en la personne de **Monsieur Cyril Neyret**, habitant le château depuis deux ans, travaillant dans le domaine de la santé et passionné de vélos (qu'il répare volontiers). Monsieur Le Syndic lui souhaite plein succès pour cette nouvelle activité.

Elle a cotoyé 13 conseillers, usé 3 syndics, rédigé 21 revues communales, vécu 2'400 heures de séance, établi 125 permis de construire, accueilli 160 nouveaux habitants, rédigé 600 PV, organisé 115 votations et élections : après 23 ans d'excellents services hautement appréciés des citoyens et du conseil communal, **Madame Pascale Jaccoud** met un terme à son activité de secrétaire communale. Le conseil communal lui dit bravo et merci pour tout le travail effectué, en lui remettant un petit présent.

Le poste de secrétaire a été mis au concours et a suscité trois candidatures parmi les habitants d'Auboranges. Le conseil communal a nommé **Madame Françoise Sonney**, présentée en début d'assemblée.

Après 30 ans d'activité, **Monsieur Francis Déneraud**, bientôt retraité, a cessé son activité de transporteur scolaire à la fin de l'année scolaire 2015-2016. La Commune a participé à un cadeau avec la commission scolaire ; une aquarelle représentant le Menhir d'Auboranges. Son départ a suscité beaucoup d'émotions, tant il était apprécié des habitants et du corps enseignant.

Monsieur le Syndic apporte encore quelques informations :

- Comme prévue dans le budget, une réception des nouveaux citoyens est agendée en 2017, puisqu'elle n'a pu avoir lieu cette année, faute d'inscriptions suffisantes.
- Les sapins de Noël ne seront plus fournis par la Commune en raison de la faible demande.

- Indépendamment des investissements que l'assemblée pourrait voter en 2017, le remaniement a mandaté l'entreprise JPF Construction SA pour les travaux qui seront entrepris entre le pont de la Broye et la ferme de Monsieur Robert Pittet. La route sera élargie et entièrement refaite, de même que les canalisations. Cela entraînera la fermeture de la route pour la circulation ordinaire, à l'exception des transports scolaires et du trafic agricole, pour lesquels une solution sera mise en place. Un autre chemin fait partie du mandat confié à JPF Construction SA ; il se situe sur les terrains agricoles entre les communes d'Auboranges et d'Oron, à droite de la route cantonale. Ces travaux débiteront entre mars et avril 2017, pour une durée de 4 à 5 mois.

Le souhait du conseil communal est d'étendre les travaux jusqu'à l'école, en refaisant le revêtement et en créant un cheminement piétonnier le long de la propriété de Monsieur et Madame Besson. Il s'agit de coûts importants à financer.

Parole à l'assemblée

Monsieur Cyril Neyret s'enquiert de l'avancement des travaux sur la propriété de Monsieur et Madame Besson, quelques problèmes de parage et de circulation en découlant. **Monsieur Philippe Besson** lui répond que la place intérieure sera goudronnée en fin de semaine, ce qui résoudra le problème de parage des entreprises.

Monsieur Jacques Modoux demande si une place d'évitement sera créée devant cette même propriété. **Monsieur le Syndic** l'informe qu'un cheminement piétonnier, avec bordure biaise, est envisagé sur toute la longueur de la propriété et il prend note de la proposition de Monsieur Jacques Modoux de réfléchir à une solution identique à la hauteur de la ferme de Mesdames Dousse.

Monsieur le Syndic rappelle qu'il est temps de déposer les factures qui seront payées le 20 décembre prochain, en même temps que les bourses d'étude à raison de Fr. 300.00 par jeune en formation.

Monsieur le Syndic clôt l'assemblée à 20h50 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous. Il rappelle que l'apéritif du Nouvel An aura lieu le 8 janvier 2017 et il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 17 décembre 2016

La rédactrice du PV

Le Syndic